



LE MANS

Valorisation du BOIS-PARC Robert Manceau, dans le quartier «Cité des Pins»

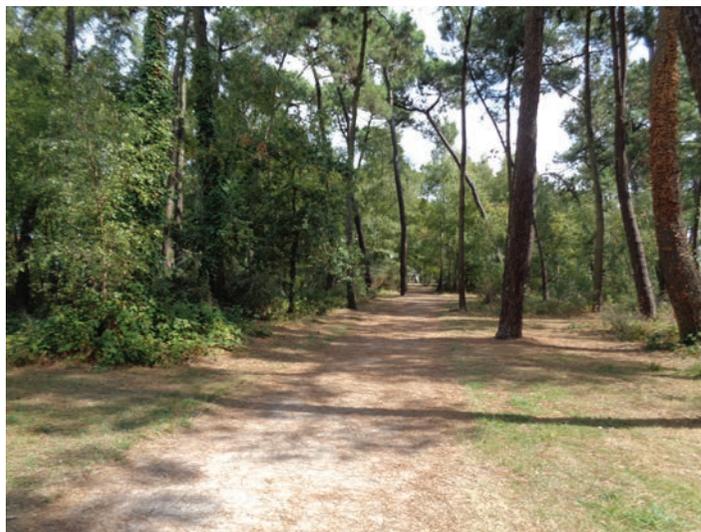
Août 2020



LE MANS BOIS ROBERT MANCEAU

ÉTUDE SUR LA REQUALIFICATION DU PARC

Un boisement, reflet du territoire, avant d'être un parc



Un boisement résiduel datant d'avant les années 1950



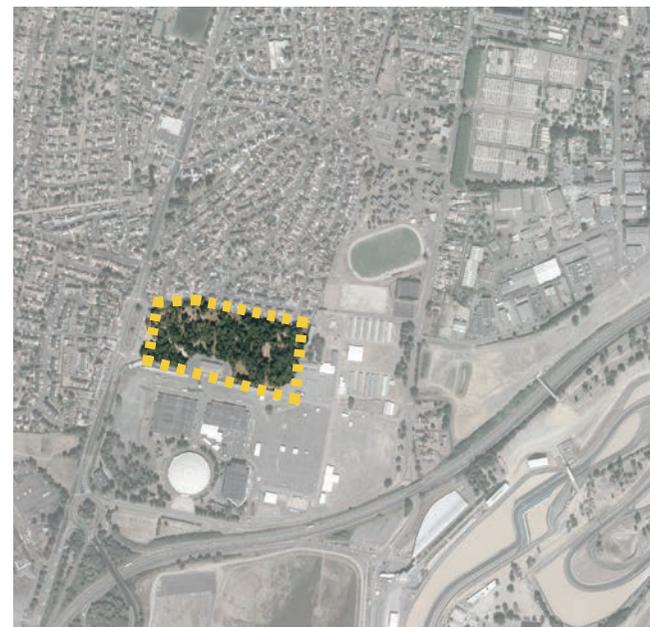
Situation particulière :

Le site d'une surface de 4 hectares, est situé en entrée de ville, à la frontière entre la plaine du Parc des Expositions, du circuit Bugatti et les espaces résidentiels du quartier Cité des Pins.

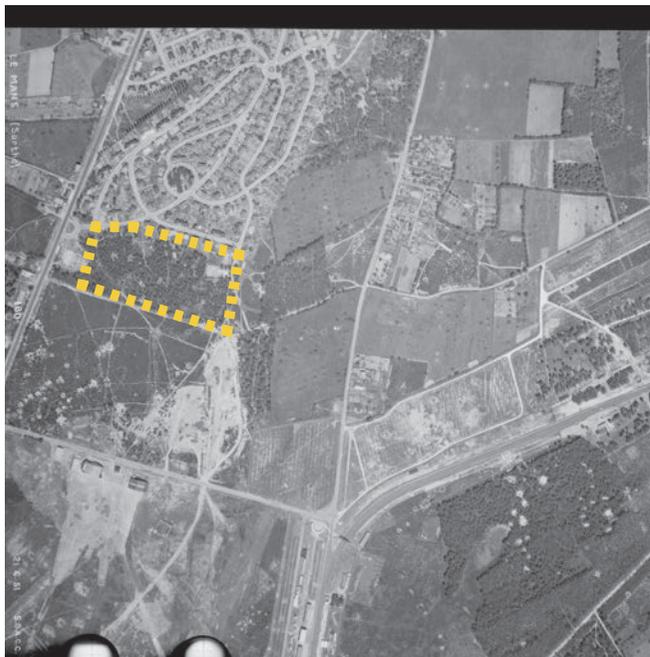
Il est le reliquat d'un boisement plus dense qui fut grignoté par l'installation progressive d'infrastructures d'échanges, routières, de commerces et industrielles (aérodrome, hypodrome, circuit Bugatti, Parc des Expositions, etc.) à partir des années 60/70. Aujourd'hui il offre une vue surplombant la plaine, le circuit et au loin le coteau boisé du Sud du Mans.

Situation : entrée de ville, sud du Mans

AUJOURD'HUI EN 2020



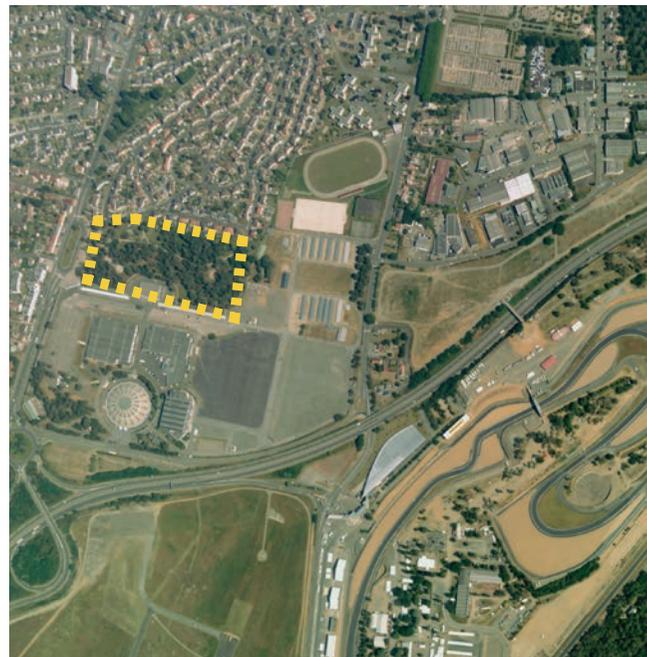
1951



1969



2005



> Réalisation des travaux pour conformité conformément à l'agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) des installations ouvertes au public

> Entrées et abords directs rue Jean Navarre et Pilatre de Rozier

80 000 € TTC

Les deux entrées



Entrées secondaires à signaler et valoriser. Aménager un parvis aux entrées. Reprise des allées.



Limites côté rue : à requalifier ponctuellement aux abords des entrées

TRANCHE 1 : 200 000 € TTC



Le cheminement et entrée principale

Entrée principale à signaler et valoriser. Aménager un parvis de parc, signaler le parc depuis l'avenue. Intégrer le rond point à la requalification, nouvelle traversée du quartier au BOIS-PARC.



Allée principale du parc à conforter : accès PMR à assurer, revêtement en stabilisé à réfectionner, allée à reprofiler. Accès véhicules entretien et secours, identifié. Mobiliers à requalifier.

TRANCHE 2 : 95 000 € TTC



Les espaces de loisirs et les limites

- 4 Aire de jeux vieillissante supprimée à remplacer. Création d'une nouvelle aire de jeux (étude des aires de jeux du site et du quartier).
- 5 La «pyramide à grimper» : zone de jeu à sécuriser, limites à planter.
- 6 Zone de boulodrome : revêtement de sol à réfectionner.
- 7 Zone de boulodrome : emprise à redéfinir / cabane des boulistes détériorée à supprimer, à remplacer par des espaces de convivialité (tables, assises...).



Limite site/jardins privés : distanciation végétale à créer.

TRANCHE 3 : 30 000 € TTC

Les espaces boisés à baliser



Baliser/distinguer les espaces de sous-bois préservés.

Chemins de traverse identifié : traversée d'espaces «naturels» balisés.

— Equilibre à trouver entre les espaces «naturels préservés» et les espaces accessibles aux usagers.

TRANCHE 4 : 10 000 € TTC

Éléments de communication et de sensibilisation



Signaler et nommer le site aux entrées



Informer sur les principes de gestion différenciée.



Informer sur les spécificités paysagères et sur l'histoire du site.



Vu pour être annexé à la délibération n° 23 du Conseil Municipal du 24 septembre 2020

Pour le Directeur Général empêché
l'Agent du Service des Assemblées
et de la Réglementation